

COMMUNE  
de  
**LIMERSHEIM**  
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil  
Municipal élus :**  
**15**

**Nombre de membres qui se  
trouvent en fonction :**  
**13**

**Nombre de membres présents ou  
représentés à la séance :**  
**13**

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **4 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf

Le quatre février

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

### **Etaient présents :**

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire  
M. Pierre **GIRARDEAU**, Adjoint au Maire  
M. Sébastien **HURSTEL**, Adjoint au Maire  
Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire

Mmes Chantal **DIEBOLT** et Bernadette **SEURET**

MM. Bernard **HURSTEL**, Michel **MUTSCHLER**, Philippe **SCHAAL**  
et Hyacinthe **HUGEL**

### **Absents excusés :**

MM Guillaume **LUTZ**, Quentin **FENDER** et Arnaud **WACHENHEIM**

**Absents non excusés :** Néant

### **Procurations :**

M. Quentin **FENDER** pour le compte de M. Bernard **HURSTEL**  
M. Arnaud **WACHENHEIM** pour le compte de M. Pierre **GIRARDEAU**  
M. Guillaume **LUTZ** pour le compte de M. Stéphane **SCHAAL**

---

**N°01/01/2019 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2018**

### **VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 13  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

## **APPROUVE**

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 10 décembre 2018.

**N° 02/01/2019 RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2017 DU CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

CONSIDERANT le rapport d'activité 2017 du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

CONSIDERANT que le rapport annuel considéré doit être présenté devant le Conseil Municipal ;

ET APRES en avoir délibéré,

**PREND AINSI ACTE SANS OBSERVATION**

Du rapport d'activité de l'année 2017 du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

---

**N°03/01/2019 REHABILITATION DU BÂTIMENT SIS 4 PLACE DE L'EGLISE  
AVENANT N°2 AU MARCHE « PLÂTRERIE – ISOLATION » MOINS-VALUE  
LOT N° 6  
SOCIETE CILIA SN  
MONTANT DE L'AVENANT : - 2 756,02 EUROS HT  
VARIATION : - 8,28 %**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2131-2° ;

VU le marché « Réhabilitation salle des cérémonies, local paroissial et logements – Lot N° 6 : Plâtrerie - Isolation » attribué par délibération N° 04/01/2018 en date du 5 février 2018 d'un montant de 47 000,00 euros HT à la société CILIA SN ;

OUIË l'exposé de M. Le Maire à savoir ;

Le marché de base a été notifié en date du 7 mars 2018 pour un montant de 47 000,00 euros HT à la société CILIA SN pour les travaux suivants :

DESIGNATION	MONTANT HT
Lot N° 6 : Plâtrerie - Isolation	47 000,00 €
<b>Total HT :</b>	<b>47 000,00 €</b>

La répartition de l'avenant n° 1 positif d'un montant de 1 354,75 € HT figurant dans le tableau ci-dessous, approuvé par le Conseil Municipal par délibération n°05/03/2018 en date du 14 mai 2018,

DESIGNATION	MONTANT HT	VARIATIONS	%	TOTAL
- Plus-Value pour changement de la laine de bois de 120 mm en 140 mm avec un R = 3,85 afin de bénéficier d'une aide complémentaire de l'organisme CERTINERGY	47 000,00 €	1 354,75 €	2,88 %	48 354,75 €
<b>Total HT :</b>	47 000,00 €	1 354,75 €	2,88 %	48 354,75 €

La répartition de l'avenant n° 2 négatif d'un montant de 2 756,02 € HT figure dans le tableau ci-dessous,

DESIGNATION	MONTANT HT	VARIATIONS	%	TOTAL
- Moins-Value pour différents travaux non effectués figurant sur le DQE.	48 354,75 €	2 756,02 €	8,28 %	45 598,73 €
<b>Total HT :</b>	48 354,75 €	2 756,02 €	8,28 %	45 598,73 €

APRES EN avoir délibéré ;

### APPROUVE

L'avenant n°2 au marché Réhabilitation salle des cérémonies, local paroissial et logements – Lot N° 6 : Plâtrerie - Isolation » attribué à la société CILIA SN

Montant du marché initial :	<b>47 000,00 € HT</b>
Montant de l'avenant n°1 :	<b>+ 1 354,75 € HT</b>
Montant de l'avenant n°2 :	<b>- 2 756,02 € HT</b>
Montant final du marché avec avenants :	<b>45 598,73 € HT</b>

Variation globale de l'avenant n°2 : **- 8,28 %**

### AUTORISE

Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à procéder à la signature de l'avenant n°2 au marché « Réhabilitation salle des cérémonies, local paroissial et logements – Lot N° 6 : Plâtrerie - Isolation » attribué à la société CILIA SN et de tous les documents y afférents.

### POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE

#### *Départ du logement au 6, rue du Vin, M. et Mme HUGEL*

M. et Mme HUGEL nous ont fait part de leur départ du logement au 6, rue du Vin pour le 11 avril 2019. L'avenir de ce logement sera discuté en Commission Bâtiments mardi 5 février.

#### *Transfert Foyer Club Saint Denis – Oubli du Compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018*

Une réunion a eu lieu entre la Commune et le Foyer Club Saint Denis, au sujet de l'avenir de la salle du Foyer Club. Il est proposé à la Commune de racheter le bâtiment à l'euro symbolique et de financer les travaux, à hauteur de 250 000 euros environ.

Le Foyer Club Saint Denis continuera d'utiliser les locaux gratuitement.

La question est soulevée : rénovation ou nouvelle salle ?

A l'issue de cette réunion, la Commission de Transfert Communal a demandé au Foyer Club un courrier expliquant ces demandes.

Ce courrier doit être adressé à la Mairie au plus tard mi-janvier.

### ***Foyer Club***

Comme indiqué ci-dessus, la Commune et le Foyer Club Saint Denis ont eu un rendez-vous courant novembre 2019, afin de discuter de l'avenir du Foyer Club au 5, rue des Bois.

Le bâtiment doit être remis aux normes afin de respecter la législation pour une mise à disposition du public (locations pour des fêtes privées ou manifestations).

En date du 29 janvier 2019, la Commune a été destinataire du courrier du Foyer Club.

Dans le courrier, le Président, Jean-Pierre DIEBOLT, indique qu'à compter de 2020, le Foyer sera réservé uniquement aux activités du Foyer Club (plus aucune location, ...)

Il est proposé à la Commune de racheter le bâtiment à l'euro symbolique et de financer les travaux de réhabilitation. M. Jean-Pierre DIEBOLT indique également qu'il souhaite que quelqu'un d'autre prenne sa place à la Présidence de l'association.

Un tour de table est organisé afin de savoir ce que pense chaque Conseiller Municipal :

Mme Bernadette SEURET : Ouvrir le Club Senior aux autres personnes ?

M. Michel MUTSCHLER : Réhabiliter le bâtiment pour 2020 n'est pas faisable, le délai est trop court.

M. Sébastien HURSTEL : On accuse réception de la demande, et la Commission Patrimoine réfléchira à ce projet.

Le Conseil Municipal se laisse un délai de réflexion et communiquera une orientation communale avant l'été à l'association.

### ***Avenir de l'école***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que considérant la baisse des naissances et le départ de grandes classes pour le collège depuis 2 années, l'effectif minimum pour le maintien de 3 classes sera atteint à la rentrée 2019.

Ainsi, l'Education proposera le 7 février une fermeture de classe à la rentrée 2019.

Le Maire rappelle que la Commune s'était rapprochée des Commune de Hipsheim et Ichtratzheim afin de voir s'il était possible d'intégrer leur RPI. Après de nombreuses discussions, ce RPI ne pourra pas se faire puisque la Commune de Hipsheim s'y oppose.

La Commune s'est également tournée vers Hindisheim. Une rencontre a eu lieu en janvier pour exposer le projet au Maire de Hindisheim. Le Conseil Municipal de Hindisheim s'est réuni le jeudi 24 janvier et a voté contre la création d'un RPI avec Limersheim.

Si la fermeture de classe est actée, Mmes GREVILLOT et BOURG pourraient rester en poste à Limersheim et Mme RIEHL partira. Les maternelles seront normalement regroupées avec les CM1 et CM2, qui peuvent travailler en autonomie le matin.

Le prochain seuil de fermeture de classe est à 26 élèves.

Le prochain Conseil d'École aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019.

### ***Tour de table***

#### ***Bernard HURSTEL***

- Depuis le 15 décembre 2018, une voiture, les pneus crevés, est abandonnée rue des Noyers et la caravane de M. Alain GISSELMAN est stationnée sur le domaine public, entravant la bonne circulation.  
M. le Maire indique qu'un courrier sera envoyé aux propriétaires.

#### ***Michel MUTSCHLER***

- Proposition de faire un tour dans la forêt communale afin de recenser les arbres tombés.

#### ***Bernadette SEURET***

- La Nuit de la Lecture a été un franc succès : environ 40 enfants et 40 adultes y ont participé.
  - La bibliothèque des rues sera remise en place au printemps.
  - Souhait de créer un « collectif de Limersheim », journées troc, ateliers,...
-

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 4 mars 2019, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 11 et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

---

**SUIVENT LA SIGNATURE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX**